1re Année. — N° 18 | Le Numéro : 5 Centimes | Samedi 29 Décembre 1883

LE PETIT ALPIN

Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
Aug. TURIN

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes... Un An 5 fr.
Autres Départements : le port en sus.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 ; — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12

Adresser toutes les communications au Directeur, à Sisteron

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

RÉDACTEUR EN CHEF
Aug. THOMAS
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA PRESSE MARSEILLAIS

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c. la lign
Les Annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, rue du Bausset, 4 et à Paris, chez MM. AUDBOURG & Cie, place de la Bourse, 10.

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que le PETIT ALPIN est en vente :

Chez Mme TEULIÈRE, *Kiosque, 23, rue Cannebière, en face la rue Saint-Ferréol ;*

Mme ANDRÉ, *Kiosque, 4, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.*

Le Numéro : 5 Centimes

LA SEMAINE POLITIQUE

Nous avons salué la prise de Song-Tay par des cris d'allégresse et comme un acheminement vers l'entente avec la Chine et cependant nous ne voyons rien venir, ni la médiation anglaise, ni la reprise des relations amicales avec le Tsong-Li-Yamen. Tout au contraire, M. le marquis de Tseng, l'ambassadeur du Céleste-Empire, a recommencé à nous bonder. Il a quitté la France et a établi son quartier-général diplomatique à Folkestone. D'autre part, le Gouvernement affrête des navires pour envoyer de nouveaux renforts à notre expédition du Tonkin. L'audace de M. Jules Ferry nous épouvante. Mais qu'avons-nous tant à faire au Tonkin? Quels sont les intérêts si considérables que nous avons à sauvegarder? Pourquoi pousser à bout une puissance comme la Chine qui mérite des égards quoiqu'on en dise? Quels sont ces calculs si ténébreux qui nous amènent à persister dans cette expédition aussi périlleuse que lointaine?

Nous n'appartenons ni à l'opposition ni au parti du Gouvernement, nous ne cherchons noise à personne, nous partageons les vues des gens indépendants qui appartiennent au parti du bon sens public et nous disons avec eux : Mais finalement ça va-t-il durer longtemps cette expédition et ce conflit permanent avec la Chine?

Allez-vous nous donner l'instabilité commerciale et industrielle d'une façon régulière et continuelle? Mais on ne peut plus travailler en Bourse, on ne peut plus faire des opérations, on ne prend plus des engagements à long terme, mais vous troublez le travail national si vous ne l'arrêtez pas. Nous ne critiquons ni l'origine de l'expédition, ni l'expédition elle-même. Nous l'approuvons. Vous avez vaincu, nous approuvons encore mieux. Eh bien ! maintenant tirez-vous de l'embarras, sortez de *l'imbroglio*, de cette aventure qui se déroule à nous ne savons plus combien de mille lieues loin de la mère-patrie et que la nation ne pourra jamais suivre de près.

Nous vous avons voté de nouveaux millions, non pas pour que vous persistiez, mais pour vous ménager une sortie et une terminaison. C'est le moment, le lendemain d'une victoire, de conclure un bon arrangement avec la Chine et de soulager nos marchés français d'une question qui pèse lourdement sur eux et qui paralyse nos transactions. Voyons ! M. Jules Ferry, finissons-en ! C'est un tout petit journal qui vous donne ce conseil, mais qui est pleinement convaincu d'être l'interprête de la grande opinion publique, c'est-à-dire de presque l'unanimité du pays. M. Ferry, finissons-en !

AUGUSTE THOMAS

LA SITUATION EN CHINE

On attend, au ministère de la marine, d'un moment à l'autre, des détails complémentaires sur la prise de Song-Tay et les listes des hommes tués et blessés dans les combats du 14 et du 16 décembre, mais on ne pense recevoir la dépêche au sujet des nouvelles opérations que doit entreprendre l'amiral Courbet que dans les premiers jours de janvier. C'est seulement dans une dizaine de jours, en effet, après qu'on aura accordé aux troupes un repos nécessaire, et après qu'on aura pris toutes les mesures indispensables pour prévenir un retour offensif et mettre à l'abri la nouvelle garnison qui va être laissée à Song-Tay, que la nouvelle campagne pourra être entreprise.

Le *D'Estaing* qui a l'ordre de remplacer le *Tourville* dans la station navale des mers de Chine se rendra à Hong-Kong par la voie de Suez, il relâchera le moins souvent possible et seulement en vue de pourvoir l'équipage de vivres frais. Le *D'Estaing* en passant à Tourane se mettra en relations avec le commandant du navire qui s'y trouvera, ce commandant lui transmettra les ordres de l'amiral Courbet.

M. Mestre, capitaine en second de l'artillerie de marine, est envoyé au Tonkin comme commandant du parc d'artillerie ; M Jaffre, garde de 2e classe à Lorient, est également envoyé au Tonkin comme garde du parc d'artillerie.

Noel et Jour de L'an !

Noël s'en est allé, laissant à chacun quelque chose. Aux uns l'espoir de se retrouver au complet, l'année prochaine autour de cette table de famille vers laquelle on est venu de loin, fidèles aux traditions du bon vieux temps que le scepticisme de notre siècle enfiévré verra peut-être disparaître ; Aux autres, un commencement de gastrite, conséquence d'un réveillon mal compris, trop copieux et trop fortement arrosé.

On ne se rend pas compte des kilomètres de boudin qui sont engloutis après la messe de minuit. Partout on réveillonne, dans la maison du pauvre comme dans les salons du riche et cet usage antique sinon solennel donne lieu quelque fois à de curieux incidents. Témoin celui arrivé l'année dernière à deux de mes amis qui habitent Marseille, l'un d'eux est un violoniste de la bonne école; l'autre possède une voix à faire jaunir comme un coing, et de jalousie, les ténors engagés par M. Bernard.

Il y avait le soir du 24 décembre un concert intime dans un des cafés qui avoisinent le grand Théâtre. Nos deux artistes furent applaudis à outrance. Parmi les auditeurs il y avait un intime d'un noble rentier de la rue Sylvabelle, il s'approcha du violoniste :

Mon cher Monsieur, lui dit-il, tout à l'heure, en sortant, nous allons *réveillonner* chez M. le Comte de X... qui m'a prié de vous inviter en son nom, ainsi que votre ami le ténor, à venir disséquer un faisan bourré de truffes et vider maintes coupes de Moët. Voici son adresse : Rue Sylvabelle n°... au 3me étage, rendez-vous à une heure du matin ; on compte sur vous.

Il aurait pu dire : On compte sur votre Stradivarius et sur le larynx de votre ami.

Le violoniste accepte et la soirée terminée, nos deux artistes s'en vont sonner au numéro indiqué.

Ils montent l'escalier ; ils sonnent, une vieille gouvernante vient leur ouvrir et les débarrasse de leur pardessus ainsi que du violon du virtuose.

On était déjà à table.

Tout le monde regarde les nouveaux venus qui, a leur tour regardent si celui qui leur a transmis l'invitation n'est pas parmi les convives.

Il n'y était pas !

Les maîtres de la maison pensent que ce sont là des amis invités par un ami et font apporter deux couverts. On se remet à festoyer, la conversation s'engage. Tout le monde est joyeux, si bien qu'une pointe de champagne aidant, le violoniste dit au ténor :

— Chante quelque chose.

— C'est cela ! Chantez quelque chose répètent les convives.

— Chanter? c'est parfait, ajoute le maître de la maison, mais qui accompagnera.

— Qu'à cela ne tienne, répondit le ténor, mon ami m'accompagnera avec son violon.

Son violon ! clament les convives au comble de l'étonnement.

— Sans doute.

Bref, les deux amis, après avoir interprété le *Noël* d'Adam, exécutent la plupart des morceaux de leur répertoire avec un remarquable talent. Le succès fut prodigieux et les deux artistes furent fêtés à outrace, jusqu'au moment où le jour commença à blanchir le faîte des maisons.

On allait se séparer.

Monsieur le Comte, dirent les deux jeunes artistes en prenant congé du maître de la maison, croyez que nous conserverons un souvenir charmant de cette nuit.

— Pourquoi m'appelez-vous Comte, répondit l'amphytrion en riant ; je suis entrepreneur de bâtisse.

— Eh ! quoi ! Vous n'êtes pas le Comte de X...

— Pas le moins du monde. M. le Comte de X... demeure plus haut.

Les deux amis s'étaient trompés d'étage ; le baron demeurait au troisième et l'entrepreneur au second ce qui, entre parenthèse, est un signe caractéristique de notre époque.

On les avait attendus toute la nuit à l'étage au dessus.

Nos deux amis furent enchantés de leur erreur.

***

Noël donc, s'en est allé ! Voici le jour de l'an !

Le jour de l'an s'en ira à son tour et *les rois*, qui n'ont plus d'autre importance que celle des gâteaux dont ils sont le prétexte viendront clore la série des fêtes d'hiver.

Les marchands de bibelots et de jouets d'enfants remettront dans les cartons les objets non vendus, et les confiseurs savoureront les douceurs... d'un profit inévitable

Les jouets nouveaux et originaux sont fort rares cette année. On parle pourtant d'un nouveau jeu dit des *Tonkinois* dont la vente est interdite sur la voie publique.

Voici en quoi il consiste :

Un bonhomme en carton, ressemblant à s'y méprendre à M. Jules Ferry, ouvre une bouche énorme.

Un mécanisme ingénieux, lui fait avaler une série de *Tonkinois* qui ressortent... par derrière pour s'engoufrer de nouveau dans le gosier ministériel, et ainsi de suite indéfiniment.

C'est là une allusion amusante à ce qui se passe actuellement.

Encore une invention qui fera rouler carrosse à l'industriel qui l'a imaginée, pourtant de toutes les industries, celle de la confiserie est la seule, peut-être, qui soit assurée d'une vente rapide à cette époque de l'année.

Ce qu'il va se consommer de bonbons d'ici à quinze jours est aussi incalculable que les kilomètres de boudin dont je parlais plus haut.

L'usage — usage absurde assurément — le veut. L'usage commande et il faut obéir à ses lois, l'usage exige que l'on donne des bonbons qui à leur tour donnent... la colique et vident... votre porte monnaie.

Heureux encore lorsqu'on n'a pas les malédictions des papas et des mamans.

L'année dernière, dans une maison où un Monsieur *comme il faut* avait laissé une boîte de bonbons, j'entendis ceci :

La petite fille. — Ils sont mauvais ses bonbons ! et puis il n'y a pas une belle image sur la boîte ! je n'en veux pas... nâ !

La mère. — Le fait est qu'il aurait mieux fait de ne pas se déranger, pour apporter ce paquet d'amandes roulées dans du plâtre. (*à sa fille*) Ne mange pas ça, Nini, ça te ferait mal. (*à sa cuisinière*) Tenez, Françoise, vous croquerez ça... si vous pouvez.

Après celà il faut tirer l'échelle, c'est

© VILLE DE SISTERON

ce que je vais faire, aimables lectrices et chers lecteurs, après vous avoir adressé mes souhaits les meilleurs pour l'année qui va naître.

Auguste TURIN.

ÉPHÉMÉRIDES RÉPUBLICAINES

29 *décembre* 1803. — Cuvier, membre de l'Institut depuis 1796, est nommé secrétaire perpétuel de la section des sciences.

Cuvier est trop connu pour que nous essayons de retracer sa biographie ; nous laissons cela à ce cher Bouillet ; selon notre louable habitude, nous raconterons seulement une petite anecdote.

« Quand on sait bien les choses, a dit Arnault, on aime à en parler. » C'est ainsi que Cuvier aimait à parler des sciences naturelles ; il en parlait fort bien, mais surtout fort longuement.

Un jour, il faisait partie d'une députation de l'Institut, venue à Saint-Cloud pour complimenter Napoléon. L'empereur le complimenta.

— Bonjour, monsieur Cuvier, lui-il du ton le plus gracieux, je suis bien aise de vous voir. Qu'avez-vous fait la semaine dernière à l'Institut ?

— Sire, nous nous sommes beaucoup occupés du sucre de betterave.

— Ah ! c'est bien ! Et l'Institut pense-t-il que le sol de la France soit propre à la culture de la betterave ?

Pour répondre à cette question aussi simple que nettement posée, Cuvier, en véritable savant, entama une dissertation géologique sur le sol, puis passa à l'histoire de la betterave, et quand il en vint à ses conclusions, l'empereur n'écoutait déjà plus depuis longtemps. Le silence seul du professeur avertit l'empereur de sa distraction.

— C'est à merveille, monsieur Cuvier, lui dit-il ; mais l'Institut pense-t-il que le sol de la France soit propre à la culture de la betterave ?

Statistique de la France

D'un travail émanant de l'administration supérieure, il résulte que la moitié environ de la population française vit de l'agriculture, un quart de l'industrie, un dixième du commerce, quatre centièmes de professions libérales et six centièmes de rentes ou de revenus.

Il existe 9,136,000 propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres et les faisant valoir, 3 millions 522,000 fermiers, métayers, journaliers, petits propriétaires travaillant aussi pour autrui, 3,082,000 fermiers métayers, et 513,000 forestiers, bûcherons et charbonniers.

La grande industrie comprend mines et carrières, mines métallurgiques, manufactures et usines, dont vivent, 1,130,000 individus.

La petite industrie, ouvriers ou chefs de métiers, façonniers, etc, travaillant chez eux, avec ou sans ouvriers : 6,093,000.

Le commerce comprend 189,000 banquiers, commissionnaires et marchands en gros, 1 million 895,000 marchands au détail, boutiquiers, 1,164,000 hôteliers, cafetiers, logeurs, cabaretiers.

Le personnel des chemins de fer et autres entreprises de transport par terre, fleuves et canaux, et le personnel de la marine marchande s'élève à 800,000 personnes.

Les fonctionnaires, agents et employés de toutes sortes par l'Etat, le departement et la commune, sont au nembre de 806,000, et nous trouvons dans les autres professions libérales : culte 112,000, communautés religieuses 1 15000, professions judiciaires 156000 professions médicales 239,000, enseignement libre 111,000, artistes en tous genres 121.000, savants, hommes de lettres, publicistes, 23,000.

Enfin, le chiffre des propriétaires et rentiers, vivant exclusivement de leur revenu, s'élève à 1,849.000 et celui des pensionnaires et retraités à 272,000.

Le ministère a recherché, en outre, la valeur vénale des terres en France, par nature de culture et par département.

Nous ne pouvons faire connaître les résultats par département, à cause de l'étendue qu'ils comportent. Nous nous bornerons aux chiffres, concernant la France entière. Nous les indiquons ci-dessous par nature de culture, c'est-à-dire que nous faisons connaître la valeur tolale des terrains affectés tous à la même culture en France :

Terrains de qualité supérieure	F. 3,829,039.098
Terres labourables	57,514,810,648
Prés et herbages	14,799,518,127
Vignes	6,887,902,388
Bois	6,256,930,960
Landes, pâtis ou patures	1,394,532,180
Cultures diverses	901,222,664

Au total, l'ensemble des terrains consacrés à la culture représente donc une valeur de 91,583,966,075 fr, ou, en chiffres ronds, quatre-vingt-onze milliards et demi.

Comme rapprochement à ces deux états de la population et de la richesse territoriale de la France, nous pouvons faire connaître les chiffres de l'émigration française.

Certains démographes attestent que pour certains pays, par suite du manque de richesse ou de tout autre cause locale, l'émigration s'élève à la hauteur d'un véritable fléau national.

Cependant, à ce point de vue, la France, si on considère les chiffres à l'appui, est dans un état meilleur que les pays voisins. Le nombre des émigrations en 1882 a été de 5,100 pour toute la France.

Voici, d'ailleurs, sur quels pays se porte l'émigration d'après les plus récentes statisques :

Etats-Unis du Nord	2,737	émigrés
République argentine	1,402	—
Urugnay	595	—
Antilles	76	—
Etats-Unis de Colombie	34	—
Chili	121	—
Canada	5	—
Mexique	12	—
Brésil	35	—
Pérou	19	—
Sénégal	24	—
Divers pays	50	—

Voici comment les émigrés se répartissent en professions.

Professions industrielles	1,607	émigrés
Professions agricoles	1,501	—
Autres professions	1,992	—

Au point de vue des sexes, il y a eu 3,462 émigrés hommes et 1,638 femmes.

Qu'on compare ces chiffres de l'émigration avec ceux donnés pour l'Allemagne, où l'on compte au moins 120,000 émigrants par an, poussés par la misère à cette triste extrémité de quitter leur pays !

Mémoire d'un Peintre

Dernièrement, entre Volx et Mirabeau, j'ai fait, en chemin de fer, la rencontre d'un peintre d'église charmant et causeur comme le sont généralement la plupart des artistes.

Nous parlâmes naturellement peinture, décorations, fresques, etc. Sur ce chapitre nous passâmes en revue la gamme des couleurs, aussi la distance qui sépare les deux gares citées plus haut, fut-elle franchie en un clin-d'œil et je regrettai sincèrement que mon compagnon de route n'eut pas mis — comme moi — le cap sur Marseille. Après avoir échangé une amicale poignée de main, mon homme s'éloigna dans la direction du village de Mirabeau

Le train sortait à peine du tunnel de cette gare, que je trouvais à la place occupée naguère par mon futur *Raphaël*, un papier proprement plié en quatre, que j'eus — je m'en confesse — la curiosité d'ouvrir.

Voici textuellement ce qu'il contenait :

Mémoire du travail fait par M. X... à l'Eglise de Z...

Avoir corrigé et vernis les dix commandements de Dieu	F. 3 05
Embelli Ponce-Pilate et mis un ruban à son bonnet	3 60
Mis une queue au Coq de St-Pierre, renouvelé et dentelé sa crête	2 35
Réattaché le mauvais Larron à la Croix et lui avoir mis un doigt neuf	1 85
Renouvelé le Ciel, ajouté quelques étoiles, doré le soleil et nettoyé la lune	7 75
Réanimé les flammes du purgatoire et restauré quelques âmes	6 60
Lavé 3 fois, touché légèrement et vernis Ste-Magdeleine	4 20
Réavivé les feux de l'enfer, ajouté à Lucifer une queue convenable, raccomodé sa griffe gauche et fait plusieurs chaînes pour les damnés	8 [illegible]
Effacé les taches de l'âne de Balaam, nettoyé ses deux oreilles et l'avoir referré	3 [illegible]
Retouché et vernis le visage de Sara	2 [illegible]
Avoir fait les cils à la Vierge et donné de la couleur à ses joues	1 [illegible]
Mis un œil à la baleine de Jonas et astiqué les trompettes de Jéricho	2 [illegible]
Lavé et enduit d'huile notre mère Eve	1 [illegible]
Rougi la pomme, aiguisé le dard du serpent	« [illegible]
Renouvelé les oreilles d'Adam, remplacé sa denture usée et remis la pomme à sa bouche	3 [illegible]
	53 [illegible]

Tant de travail pour si peu d'argent ! Vraiment les *bienheureux* de l'autre monde sont *bien heureux* et leur entretien ne ruine pas la fabrique.

Nous tenons ce document à la disposition de son propriétaire. Puisse le *Petit Alpin* lui passer sous les yeux.

FANTASIO

Appelé au chevet d'un oncle à héritage, un jeune homme causait avec le noteire, quelques instants avant la mort de son parent, des dispositions à prendre pour exécuter les intentions du moribond.

Ah ! disait le jeune homme, que je tiens à ce que tout ce qu'a désiré feu mon oncle...

— Doucement, doucement, héritier présomptueux, lui fit le vieil homme de loi, votre oncle est peut-être *fumé*, mais il n'est pas encore *feu*.

ALCOOL DE CHATAIGNES

On a songé à faire, paraît-il, de l'alcool des châtaignes que l'on récolte en abondance dans certains pays, de ce fruit on obtiendrait même un alcool de première qualité. Voici, d'après le *Journal des Agriculteurs*, comment on doit procéder : on fait sécher les châtaignes, afin de développer le principe sucré et faciliter la conservation pendant un temps assez long ; après la dessication, on décortique la châtaigne par les procédes ordinaires et on la jette dans une quantité d'eau suffisante pour en opérer la cuisson ; à mesure que la cuisson a lieu, l'eau se colore et prend le principe de la châtaigne. Cette eau est connue sous le nom de *tanade*. La châtaigne, ensuite, est écrasée puis soumise avec la tanade à la fermentation, on distille ensuite cette bouillie et on obtient un alcool d'une excellente qualité. Les résidus de la fermentation et de la distillation sont utilement employés à engraisser les bestiaux ; ces résidus sont plus nutritifs que les produits ordinaires provenant de la mouture de la châ-

Les Sociétés de Secours Mutuels

La création, à Marseille, de la société de secours mutuels des Enfants des Basses-Alpes, dont nous avons parlé, à plusieurs reprises, nous suggère l'idée de faire l'historique de ces modestes mais excellentes institutions.

Toutefois, ce sujet prête à des développements dans lesquels l'exiguïté de notre format, ne nous permet pas d'entrer, surtout si nous tenons compte du désir de notre excellent rédacteur en chef, M. Auguste Thomas, de réserver une place à chaque collaborateur. Il nous donne l'exemple de la générosité ; il ne nous en coûte pas de le suivre ; nous sommes tous enclins à ce sentiment. Nous traiterons donc sommairement la question qui nous occupe.

Les sociétés de secours mutuels sont un dérivé des bureaux de bienfaisance, appelés autrefois bureaux de charité. Le paupérisme qui a de tout temps préoccupé les écrivains, les penseurs, les philosophes, ces dieux de l'humanité, remonte à une date très-reculée ou, pour mieux dire, à la création du monde. Les premiers hommes ayant eu la terre à se partager, il est évident que ce partage ne s'est pas fait suivant toutes les règles de l'équité. Les plus forts ont dicté des lois aux autres. Le système monarchique a contribué ensuite pour une grande part au développement du paupérisme. C'est en vain que les gouvernements monarchiques qui se sont succédé ont essayé de l'éteindre. A peine ont-ils réussi à adoucir un peu le mal, en l'aggravant d'un autre côté ! Le paupérisme ! c'est la plus importante des questions sociales, celle autour de laquelle on a fait le plus de bruit, les gouvernements eux-mêmes, entre autre l'Empire, qu'aucun n'a résolue et qui n'a de solution que dans le développement de la République. Depuis un temps immémorial, l'organisation des secours à domicile existe. Les canons du concile de Tours voulaient que chaque paroisse nourrît ses pauvres. Saint-Louis faisait distribuer des secours aux laboureurs, aux vieillards et aux infirmes dont les rôles étaient dressés par des Commissaires. Il existait à Paris un bureau général des pauvres créé par François Ier en 1544 ; il était composé de treize bourgeois et de quatre Conseillers au Parlement, et levait chaque année sur les princes, les seigneurs, les ecclésiastiques, les communautés et sur toutes les propriétés, une taxe d'aumône pour les pauvres. L'édit de 1547 contient une série de dispositions qui établissent un système de charité forcée : des secours à domicile aux infirmes et aux malades, des secours dans les hôpitaux aux malades et aux infirmes sans domicile et sans moyen de gagner leur vie.

Enfin l'immortelle révolution de 1789 vient compléter cette œuvre de bienfaisance. La loi du 19 mars 1793 déclare que l'assistance du pauvre est une dette nationale et promet une somme annuelle à chaque département pour les secours des pauvres, valides et non valides. La convention ne s'arrêta pas là. Un décret du 22 floréal an II (11-16 mai 1794) ordonnait la formation d'un livre de la bienfaisance nationale ; il instituait dans chaque canton, un officier de santé chargé de donner des soins aux indigents portés sur une liste qui lui était remise et inscrits sur le livre de la bienfaisance. Citons aussi une autre disposition de ce décret fort importante : Pour obtenir l'inscription sur ce livre et recevoir le secours annuel déterminé, le cultivateur devait produire un certificat attestant que pendant vingt ans, il avait été employé au travail de la terre, les artisans étaient tenus de faire certifier que depuis vingt-cinq ans ils exerçaient hors des villes une profession mécanique.

Le but de ce décret était de retenir dans les campagnes les populations rurales trop portées à rechercher les villes. La même loi instituait dans chaque département, un agence pour la distribution des secours aux pauvres. La loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) supprima les agences et les remplaça par le bureau de bienfaisance.

Enfin, le décret impérial du 23 mars 1852, détermina la composition des bureaux, le mode de nomination des membres, et la loi du 24 juillet 1867, conféra aux Préfets le droit d'autoriser la création des bureaux de bienfaisance, après l'avis des Conseils municipaux. Tel est le résumé des diverses lois qui se sont occupées du paupérisme. Nous espérons que la législation actuelle qui est pourtant en progrès sur celles qui l'ont précédée, fera place à une autre plus libérale : l'association libre.

En terminant, faisons un nouvel appel aux Bas-Alpins habitant Marseille, pour qu'ils se fassent inscrire comme membres de la Société dont le siège est à la brasserie Jonas. Nous dirons aux cœurs généreux et patriotes : c'est une œuvre utile, bonne et républicaine à la fois ; à ceux de nos compatriotes dont les ressources seraient trop restreintes, en cas de maladie, de chômage, de travail dans les ateliers, pour subvenir aux besoins du ménage et autres frais, venez jouir des avantages pécuniaires qu'offre la Société. Venez, vous trouverez auprès de tous les membres, aide, appui et protection. Nous pouvons dire avec orgueil qu'aucune Société de secours mutuels ne présente les avantages de la Bas-Alpine — 1 franc 25 par mois — secours de 10 fr. 50 par semaine pendant tous le temps que dure la maladie ou le chômage, — service médical et pharmaceutique. — Les citoyens trouveront dans l'article relatif aux séances du Conseil qui sont publiques et dans celui concernant l'admission d'un membre qui ne peut être prononcée que sur la présentation de sa carte d'électeur, un progrès politique.

Nous ne clôrons pas cet article sans faire un appel aux membres honoraires. Nous nous adressons d'abord à l'éminent adjoint au Maire de Marseille, M. Auguste Thomas, qui défend si bien les intérêts du département dans son journal le *Petit Alpin*, ainsi qu'à ses collaborateurs ; nous les prions tons de nous faire parveuir leur adhésion. Nous nous adressons également à nos députés qui s'intéressent si vivement à tout ce qui de près ou de loin, tient à nos chères Basses-Alpes.

A. C.

© VILLE DE SISTERON

taigne avec son enveloppe et le mélange de cette mouture avec l'eau. 100 litres de châtaignes produisent environ 8 litres d'alcool de première qualité, auquel on a donné le nom de *tanadin*, ce qui mettrait le prix de cet alcool à un fr. 16 ou 1 fr. 25, les châtaignes valant au moins 10 à 12 fr. l'hectolitre, à moins que l'on ne fasse usage des petites châtaignes qui seraient ainsi utilisées avec plus de profit que de les distribuer directement aux animaux.

LE CRÉDIT AGRICOLE

La France est, pour les trois quarts, un pays agricole, et peut-être les causes des souffrances de notre industrie et de notre commerce doivent-elles être cherchées moins dans le krach, les bruits de guerre et la rivalité des places étrangères, que dans la série de récoltes insuffisantes qui ont condamné à l'économie vingt millions de consommateurs indigènes et qui méritaient au premier chef d'appeler l'attention des pouvoirs publics.

Il va de soi que les Chambres sont aussi impuissantes contre la grêle que contre le phylloxéra ; la politique n'a pas de prise sur les éléments. Une interpellation n'améliore ni n'empire la situation de nos vignobles ; un ordre du jour peut bien faire tomber un ministère, mais la pluie, non pas. Ce qui est au pouvoir du Parlement, c'est d'abroger une législation surannée, de rompre les entraves qui paralysent le travail national, de mettre à la portée de l'agriculture tout cet ensemble: la cherté de la main-d'œuvre et la concurrence extérieure. Le manque de bras peut être compensé par l'emploi des machines : la concurrence de la Russie ou des Etats-Unis au moyen de la culture intensive, c'est-à-dire en faisant rendre le plus possible au minimum de terrain. Mais ces deux remèdes exigent une mise de fonds relativement considérable. Il faut de l'argent comptant pour payer ces batteuses qui abattent en un jour la besogne de dix hommes, pour acheter ces phosphates qui permettent de renoncer à l'ancien système de la jachère et restituent au sol au-delà de ce qu'on lui a pris ; et l'argent, c'est ce qui manque le plus à nos fermiers et petits propriétaires. N'est-ce que cela ; qu'ils empruntent!

Ils ne peuvent pas emprunter parce que ainsi que le prouve M. Emile Labiche dans son rapport, la législation ne permet pas aux agriculteurs d'offrir aux capitalistes les garanties que les commerçants et les industriels peuvent donner à leurs prêteurs, soit en ce qui concerne la constitution du gage, soit en ce qui a trait à la sanction des engagements pris.

En effet, « d'une part, à raison de la nature des produits et de l'outillage agricoles, dont le déplacement est souvent impossible, les agriculteurs ne peuvent donner comme garantie ce qui constitue souvent tout leur avoir ; d'autre part, à raison des entraves mises par le code au crédit des fermiers par le privilège exclusif des propriétaires ; enfin, à raison des longues et coûteuses formalités exigées par les poursuites contre les débiteurs qui n'exécutent pas leurs engagements à l'échéance, — les agriculteurs sont dans l'impossibilité d'user comme les industriels et les commerçants des banques et autres établissements financiers ».

C'est à ce triple ordre de besoins que la loi pendante au Sénat a pour objet de répondre. Elle ne portera aucune atteinte à la situation des propriétaires, qui ne peuvent que gagner à ce que leurs fermiers achètent au meilleur marché possible l'argent qui est le nerf de la culture tout aussi bien que de la guerre, et, en propageant en France les banques populaires agricoles qui font depuis de longues années leurs preuves en Écosse, en Italie et en Allemagne, et que réclament, avec la plupart des économistes, les conseillers généraux de trente-trois départements, elle permettra à toute vaillante population de viticulteurs, laboureurs, éleveurs, si française, de traverser sans trop souffrir la crise actuelle, où risquerait de s'abîmer, si l'on n'y prenait garde, le plus clair de la fortune du pays.

FRÉDÉRIC MONTARGIS.

Vous connaissez le mot de Montaigne parlant d'un manteau qu'avait porté son père et qu'il aimait à porter lui-même en souvenir de lui : « J'aimais à m'envelopper de mon père. » Un jeune lycéen qui avait lu et admiré cette heureuse expression, demandait à sa cousine un souvenir, un rien, son petit peigne, par exemple : « Comme j'aimerais, ajoutait-il, me peigner avec vous ! »

Chronique Départementale

DIGNE

Pendez-vous, naïfs Parisiens ! Vous avez cru jusqu'ici avoir le monopole de la procession traditionnelle du Bœuf Gras. Par notre bouche, le chef-lieu des Basses-Alpes vous donne aujourd'hui un éclatant démenti. C'était en effet un spectacle intéressant que celui auquel assistaient dimanche les promeneurs du Pré-de-Foire et du boulevard Gassendi : original intermède au concert donné par la *Lyre des Alpes*. Il fallait voir l'humble résignation de la pauvre bête dont les rubans tricolores réjouissaient la vue de chacun, et le zèle des heureux mortels chargés de l'exhibition du patient. Ajoutons, pour être vrai, que tous trois se sont acquittés de leur tâche avec une bonne grâce au-dessus de tout éloge. La présentation de l'animal, nous allions dire du monstre, a été faite en termes parfaitement flatteurs pour lui et pour son propriétaire. Mais pourquoi la population Dignoise, toujours si enthousiaste des belles et grandes choses, a-t-elle fait un accueil aussi indifférent à ce spectacle en somme nouveau pour elle ! Pourquoi les rires des sceptiques ont-ils suffi à arrêter les applaudissements ? Il y a eu là évidemment une faute commise. Que les fonctionnaires, presque tous étrangers, aient souri, on le comprend encore, mais que les Dignois aient fait avec eux cause commune en cette circonstance, c'est mal. L'idée, en somme, ne manquait pas d'originalité ; c'est une heureuse innovation qu'on aurait dû accueillir avec un peu plus d'empressement. Ce qui prouve bien qu'à Digne, comme partout ailleurs, la routine est encore à l'ordre du jour. Et dire que ce pauvre bœuf, dont les narines s'étaient gonflées par avance d'une juste fierté, a été obligé de faire contre mauvaise fortune bon cœur ! Ce qui a dû le plus attrister ses derniers moments, c'est de penser que la majeure partie de ceux qui avaient irrévérencieusement ri sur son passage, goûteraient de sa chair. Horrible destinée !

Faire rire les méchants et leur servir de pâture !

C'est égal, naïfs Parisiens, continuez à vous pendre !

***

Dimanche dernier, le jeune Martin, âgé de 10 ans, s'amusait avec plusieurs camarades à glisser sur la rampe de l'escalier qui conduit à la Cathédrale. Perdant tout à coup l'équilibre, il est tombé d'une hauteur de 5 à 6 mètres ; il s'est contusionné gravement la tête et a perdu connaissance.

Toutefois le docteur a déclaré que la blessure n'aurait pas de suites dangereuses.

***

Mardi, dans la nuit, pendant que le sieur Bonafous et sa femme célébraient la veille de Noël avec leur gendre qui habite à Digne, de hardis voleurs enfonçaient à coups de pince la porte de sa campagne, quartier de Mouirouès. Tout a été bouleversé et fouillé habilement ; mais Mme Bonafous avait eu l'heureuse inspiration d'emporter l'argent. Les filous ont dû se contenter d'une serviette, de quelques menus objets et d'un cochon entier, salé depuis huit jours ; ils n'ont laissé que la tête : C'est une attention dont la justice, nous l'espérons, ne leur tiendra pas compte... si elle les attrappe. Mais il y a si longtemps que la police de notre chère cité n'a attrapé personne !...

***

Etat-Civil du 20 au 27 Décembre

Naissances. — Pecoul Baptistin-César. — Camus Marie-Alix-Almire. — Fournier Louis-André. — Robert Emile-Lucien-Remy.

Mariages. — M. Chave Armand-Jules, propriétaire, et Demoiselle Robert Marie-Louise, sans profession.

Décès. — Rousselot Françoise, veuve Rastoil, 61 ans, pensionnaire à l'Asile de Saint-Domnin. — Daniel Philippe-Albert, soldat au 112e de ligne, 22 ans, à l'hospice. — Martel Thérèse-Antoinette veuve Payan, sans profession, 64 ans, boulevard Gassendi. — Vernet Marie, veuve Vernet, 70 ans, sans profession, boulevard Gassendi. — Aghemo Georges, ouvrier terrassier, 20 ans, à l'hospice.

***

Mézel. — Le 21 décembre, la population tout entière accompagnait à sa dernière demeure, un homme dont la perte était et sera vivement ressentie. M. Jean Arnoux, depuis longtemps Conseiller municipal et Maire, décédé à l'âge de 73 ans, a rendu des services, non-seulement au parti républicain, mais encore à la commune. Bienveillant à l'égard de tous ses administrés, dévoué à la cause de la liberté, comme il le prouva en 1851 et pendant la réaction de l'ordre moral, il a été un de ces hommes modestes qui marchent leur droit chemin sans défaillance, et dont la probité souriante honore aussi bien le gouvernement qu'ils ont servi, que les électeurs dont ils étaient les mandataires. Qu'il nous soit permis de nous incliner respectueusement devant la tombe de celui qui semble avoir eu la devise de Hoche : *Des actes, non des paroles*, et d'exprimer à une famille honorable la part que nous prenons à son deuil et à sa douleur.

SISTERON

A l'occasion du jour de l'an, M. le Sous-Préfet recevra les autorités civiles et militaires et MM. les fonctionnaires, en l'Hôtel de la Sous-Préfecture, place du Marché, de 9 à 10 heures du matin.

Entrée par la grande porte.

***

Nos informations étaient précises. De nombreux réveillons ont eu lieu, et Dieu le père, content de la naissance de son fils, a le jour de la Noël allumé un bon soleil pour sécher les légères *pistaches* cueillies par nos nocturnes gastronomes. *Une bourriche qui arrive tard*, tel pourrait être le titre d'un amusant épisode qui a égayé pendant toutes ces fêtes la jeunesse dorée de Sisteron et les habitués du Casino.

Parmi ces nombreux reveillons, trois mériteraient une mention spéciale par leur menu et l'entrain qui en a été la conséquence, les nombreux reporters qui nous avions détachés sur les divers points *où l'on s'est amusé*, nous ont fait des confidences originales. On nous permettra de les garder pour nous. Nous dirons seulement que ces fêtes bibliques favorisées par une température exceptionnellement belle se sont passées avec un brio inaccoutumé.

***

Passons au sérieux et informons le public que les cours de solfège dont est chargé M. Marneff, chef de musique, commenceront le 8 janvier prochain, à 8 heures du soir, dans la salle de répétition (Sainte-Marie.)

Ils auront régulièrement lieu tous les mardis et vendredis. Nous engageons fortement les jeunes gens à assister assidument à ces cours.

***

On nous assure qu'une souscription va être ouverte dans le but de construire sur le Cours de l'Hôpital, un kiosque où la musique et l'orphéon donneront cet été de nombreux concerts. C'est une idée excellente, à laquelle nous applaudissons des deux mains.

***

Enfin rappelons de nouveau aux électeurs que la révisions des listes électorales commence le 1er Janvier.

Ces listes sont irrévocablement arrêtées le 31 mars, et ceux qui n'y figurent pas *ne peuvent pas voter*.

***

La Compagnie P.-L.-M. a décidé que :

A *l'occasion des fêtes du Jour de l'An*, les coupons de retour de tous les billets aller-retour délivrés les 29 et 30 décembre seront tous indistinctement valables jusqu'au dernier train de la journée du 2 Janvier 1884.

***

État-Civil du 20 au 27 Décembre

Naissances. — Doux Albert-Joseph. — Bertrand Adeline-Célestine.

Décès. — Jeanne-Laurent Firmin, 41 ans. — Latil Napoléon-Antoine, 45 ans. — Reynaud Joséphine, 71 ans.

Publications de Mariages. — Siard Silvain-Auguste avec Mourre Rose-Zorila. — Aubert Joseph avec Christian Thérèse-Elisabeth-Colombe.

MARCHÉ D'AIX

Du 27 décembre 1883

Bœuf de 1 fr. 60 à 1 fr. 75.
Bœuf d'Afrique de 1 fr. 60 à 1 fr. 75.
Vaches de 1 fr. 50 à 1 fr. 65
Veaux de 1 fr. 50 à 1 fr. 65.
Moutons du pays de 1 fr 88 à 1 fr. 98.
Moutons de Barcelonnette de 1 fr. 88 à 1 fr. 98.
Moutons d'Afrique de 1 fr. 75 à 1 fr. 85.
Moutons de Gap de 1 fr. 80 à 1 fr. 85.
Moutons de Grenoble » »
Moutons d'Espagne » »
Brebis de 1 fr. 60 à 1 fr. 70.
Agneaux de 80 c. à 1 fr. 00
Porcs de 85 c. à 95 c.

Le kilogramme.

HUILES

Surfine de pays, 1er choix		de 2 fr. 00 à 2 fr. 10
Surfine	» courante	de 1 fr. 75 à 1 fr. 85
Fine	» ordinaire	de 1 fr. 50 à 1 fr. 60
Mangeable	» commune	de 1 fr. 30 à 1 fr. 40
Lampante	» ou à graisser	85 c.

MARCHÉ DE DIGNE

Du 21 Décembre 1883

Blé 1re qual.	20 charges	à F. 31	la charge.
Avoine	6 »	» 15	»
Orge.......	2 »	» 20	»
Seigle.....	2 »	» 21	»
Miel.......	le kil. 1 50		
Pommes de terre les 0/0 kil.		9 fr.	
Foin...........	»	10	»
Paille...	»	5	»
Maïs....	»	20	»
Sainfoin...	2 charges »	16	»

République Française

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DES BASSES-ALPES

COMMUNE DE SISTERON

Enquête Parcellaire

AVIS

Le public est prévenu qu'en conformité des articles 4, 5 et 6 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, le plan parcellaire et le tableau indicatif des terrains nécessaires à la rectification du chemin de grande communication n° 37, aux abords du bourg de la Baume, dans la commune de Sisteron, seront déposés à la mairie de cette commune, du 30 décembre 1883 au 8 janvier 1884, où chacun pourra en prendre connaissance et présenter ses observations.

Digne, le 22 décembre 1883.

Le Préfet des Basses-Alpes,

E. LOUIS.

Dernières Nouvelles

Paris, 27 décembre.

On assure que le gouvernement n'a point encore délibéré sur la date à laquelle aura lieu en 1884, l'emprunt dont les ressources seront appliquées au budget. A ce propos un journal ministériel dit que les journaux qui ont parlé du 5 février ou même de tout autre jour du premier mois de l'année ont gratuitement ému le public financier. Il est aujourd'hui certain que l'emprunt n'aura pas lieu aussitôt qu'on l'a dit et en tous cas le gouvernement ignore encore quelle résolution il prendra.

— Le gouvernement n'a pas encore arrêté la date des élections complémentaires au Conseil municipal de Marseille, toutefois il semble incliner vers le 27 janvier.

— Le général Bluem, commandant la 68e brigade d'infanterie à Auch, vient de mourir des suites d'une attaque de paralysie.

Le Gérant : LOUIS SAUVION.

Marseille. — Imprimerie spéciale du *Petit Alpin*, rue de la Paix, 11.

© VILLE DE SISTERON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES.

ARRONDISSEMENT DE SISTERON

COMMUNE DE VAUMEILH

Projet de rectification du chemin vicinal ordinaire n° 3 entre le pied de la rampe de la Rouvière et la campagne de l'Entois sur une longueur de 1,324 mètres 13

Expropriation pour cause d'Utilité Publique

EXTRAIT DU JUGEMENT D'EXPROPRIATION

Par jugement visé pour timbre et enregistré gratis, rendu le 3 décembre 1883, en conformité de l'article 14 de la loi du 3 mai 1841, le tribunal civil de premiè instance de Sisteron a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains et bâtiments nécessaires à la rectification du chemin vicinal ordinaire n° entre le pied de la rampe de la Rouvière et la campagne de l'Entois, su r une longueur de 1,324 m. 13, et qui sont désignés dans le tableau ci-après :

NOMS ET DEMEURES des PROPRIÉTAIRES	SECTION du PLAN CADASTRAL	QUARTIERS ou LIEUX DITS	NATURE des TERRAINS	NUMÉROS du PLAN CADASTRAL	CONTENANCES EN MÈTRES CARRÉS PARTIELLE	TOTALE
SARLIN Pierre, à Vaumeilh....	A	Le Verger	Vague	1236	31	31
	A	La Rouvière	Terre vague	1303	9	
	A	Id.	Bois taillis	1322	82	
BONTOUX Antoine-Constantin, à Vaumeilh...	A	Id.	Id.	1321	2 57	3955
	A	Id.	Vague	1321	98	
	A	Id.	Id.	1321	91	
	A	Id.	Id.	1317	3078	
	A	Id.	Id.	1200	638	780
ANDRÉ Pierre-Scarabin, à Vaumeilh.....	A	Les Prayasses	Labourable	1090	142	
	A	Champ du Comap	Vague	1168	2152	
	A	Le Tombereau	Labourable	1162	813	
	A	l'Entois	Id.	1149	381	
	A	Gabiers	Id.	1154	218	
	A	L'Entois	Bois taillis	1150	113	
	A	Gabiers	Id.	1151	432	
	A	Id.	Aires	1152	62	4725
BONTOUX Edouard et BONTOUX Elisa, à Vaumeilh.	A	L'Entois	Labourable	1142	6	
	A	Gabiers	Id.	1141	60	
	A	Id.	Grès	1140	240	
	A	Id.	Vague	1139	121	
	A	Id.	Labourable	1158	75	
	A	L'Entois	Vague	1155	52	
	A	Id.				

Ce jugement commet pour remplir les fonctions attribuées par le titre 4, chapitre 2 de la loi du 3 mai 1841, au Magistrat-Directeur du jury chargé de fixer les indem M. le Juge de paix du canton de la Motte-du-Caire, et en cas d'empêchement son premier suppléant.

Pour extrait conforme à l'expédition collective du jugement.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sisteron,

EXBRAYAT.

IMPRIMERIE COMMERCIALE
L. SAUVION
11, Rue de la Paix, 11 — MARSEILLE
Labeurs, Brochures, Enveloppes, Circulaires, Affiches, Ouvrages Administratifs,
CARTES DE VISITE

LOTERIE TUNISIENNE
UN MILLION de Francs de Lots EN ARGENT
Déposé à la Banque de France
Gros Lots : 500.000 Francs
2 Lots de 50,000 Francs
4 Lots de 25,000 fr. | 100 Lots de 1,000 fr
10 Lots de 10,000 fr. | 200 Lots de 500 fr.
En 5 Gros Lots de 100,000 Fr.
Adresser espèces, chèques ou mandats-poste à l'ordre de M. Ernest DÉTRÉ, secrétaire général du Comité, à Paris, 13, Rue de la Grange-Batelière. — PRIX DU BILLET : UN Franc.

Le Gérant : Louis SAUVION

Impr. spéc. du *Petit Alpin*, rue de la Paix,

© VILLE DE SISTERON